



Neviim (prophètes) - Josué

Chapitre 13

- 13,1 Or, Josué étant vieux, avancé en âge, l'Eternel lui dit: "Te voilà vieux, avancé en âge, et il reste encore une très grande partie du pays à conquérir.
- 13,2 Voici ce qui reste à prendre: tous les districts des Philistins, et tout le canton de Guechour;
- 13,3 depuis Chihor, qui baigne l'Egypte, jusqu'au territoire d'Ekron au nord, qui est compté comme cananéen; les cinq principautés philistines de Gaza, d'Asdôd, d'Ascalon, de Gath et d'Ekron, et les Avéens;
- 13,4 en partant du midi: tout le pays des Cananéens, et Meara, qui est aux Sidoniens, jusqu'à Aphek, jusqu'à la frontière des Amorréens;
- 13,5 la province des Ghiblites, toute la partie orientale du Liban, depuis Baal-Gad, au pied du mont Hermon, jusque vers Hamath;
- 13,6 tout ce que possédaient les montagnards, du Liban jusqu'à Misrefot-Maïm, tout ce qui est aux Sidoniens: je les en déposséderai pour les enfants d'Israël. En attendant, lotis ce pays entre les Israélites, ainsi que je te l'ai ordonné.
- 13,7 Maintenant, tu as à le répartir comme possession entre les neuf tribus et la moitié de la tribu de Manassé."
- 13,8 Les Rubénites et les Gadites avaient, avec l'autre moitié, pris possession de l'héritage que Moïse leur avait donné du côté oriental du Jourdain, tel que Moïse, serviteur de Dieu, le leur avait attribué:
- 13,9 depuis Aroër, située au bord du torrent d'Arnon, avec la ville qui est dans le bas-fond, et toute la plaine de Mèdeba jusqu'à Dibôn;
- 13,10 toutes les villes de Sihôn, roi des Amorréens, qui avait régné à Hesbon, jusqu'à la frontière des Ammonites;
- 13,11 le Galaad, le territoire de Guechour et de Maakha, toute la montagne de Hermon et tout le Basan jusqu'à Salka,
- 13,12 formant le royaume d'Og dans le Basan, lequel régnait à Astarot et à Edréi et était resté des derniers Rephaïm. Moïse avait vaincu et dépossédé ces deux rois.
- 13,13 Toutefois, les Israélites ne dépossédèrent point les habitants de Guechour, ni ceux de Maakha, lesquels sont restés au milieu d'Israël jusqu'à ce jour.
- 13,14 A la seule tribu de Lévi l'on n'assigna pas de patrimoine: les sacrifices de l'Eternel, Dieu d'Israël, constituèrent son patrimoine, comme il le lui avait déclaré.
- 13,15 Moïse donna donc sa part à la tribu des Rubénites, selon leurs familles.
- 13,16 Et ils eurent pour territoire: Aroër, au bord du torrent d'Arnon; la ville qui est dans le bas-fond, et toute la plaine vers Mèdeba;
- 13,17 Hesbon avec toutes ses bourgades qui sont dans la plaine: Dibôn, Bamoth-Baal, Beth-Baal Meôn;
- 13,18 Yahça, Kedêmoth, Méphaath;
- 13,19 Kiryathaïm, Sibma et Céreth-Hachahar sur le mont de la vallée;
- 13,20 Beth-Peor, les versants du Pisga, Beth-Hayechimoth,
- 13,21 enfin, toutes les villes de la plaine, tout le royaume de Sihôn, roi des Amorréens, qui avait régné à Hesbon et que Moïse avait battu, ainsi que les princes de Madian: Evi, Rékem Çour, Hour et Réba, vassaux de Sihôn occupant ce pays,
- 13,22 et aussi Balaam, fils de Beor, le magicien, que les enfants d'Israël avaient fait périr, avec leurs autres victimes, par le glaive.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 13,23 Le territoire des enfants de Ruben avait le Jourdain pour limite. Tel fut l'héritage des enfants de Ruben selon leurs familles, telles les villes et leurs dépendances.
- 13,24 Moïse donna aussi sa part à la tribu de Gad, aux enfants de Gad selon leurs familles,
- 13,25 et ils eurent pour territoire: Yazer et toutes les villes du Galaad, et la moitié du pays des Ammonites, jusqu'à Aroër qui est en face de Rabba;
- 13,26 et depuis Hesbon jusqu'à Ramath-Miçpé et Betonim, et depuis Mahanaïm jusqu'à la frontière de Debir;
- 13,27 dans la vallée: Beth-Harâm, Beth-Nimra, Souccoth et Çaphôn, formant le surplus du royaume de Sihôn, roi de Hesbon, avec le Jourdain pour limite, jusqu'à l'extrémité du lac de Génésareth, au bord oriental du Jourdain.
- 13,28 Tel fut l'héritage des enfants de Gad selon leurs familles, telles les villes et leurs dépendances.
- 13,29 Enfin, Moïse donna leur part aux membres de la demi-tribu de Manassé, répartis selon leurs familles,
- 13,30 et ils eurent pour territoire, à partir de Mahanaïm, tout le Basan, le domaine entier d'Og, roi du Basan, et tous les Bourgs de Yaïr qui sont dans le Basan: soixante villes;
- 13,31 plus la moitié du Galaad, Astaroth et Edréi, les villes royales d'Og dans le Basan; ce fut la part des enfants de Makhir, fils de Manassé, dont la moitié y fut cantonnée selon ses familles.
- 13,32 Telle fut la répartition faite par Moïse dans les plaines de Moab, du côté oriental du Jourdain vers Jéricho.
- 13,33 Mais à la tribu de Lévi Moïse n'assigna point de possession; c'est l'Eternel, Dieu d'Israël, qui était leur possession, comme il le leur avait déclaré.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions